

CFA de l'académie de Versailles

CAP MONTEUR EN INSTALLATIONS THERMIQUES

UFA Antoine Lavoisier - 40-60 Boulevard de la République 78440 Porcheville

OBJECTIFS

Le titulaire de la spécialité monteur en installations thermiques (MIT) de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) exerce ses compétences, sous le contrôle de sa hiérarchie dans le domaine du bâtiment pour des travaux neufs, de rénovation et de réhabilitation. Il intervient indifféremment sur :

- Les bâtiments du secteur résidentiel (habitat individuel et petit collectif)
- Les bâtiments du secteur tertiaire, des services et de loisirs
- Les bâtiments industriels, agricoles ou commerciaux

Il sera en mesure de :

- Equiper les appareils d'une installation thermique
- Implanter et fixer les générateurs de chaleur, leurs accessoires et les supports réseaux
- Façonner, poser et raccorder les réseaux ; raccorder les émetteurs de chaleur
- Utiliser les moyens de prévention adaptés à la situation
- Mettre en pression, contrôler et purger les circuits d'une installation thermique
- Mettre en service et régler une installation thermique
- Vérifier la conformité du travail réalisé

CONTENU

Compétences professionnelles :

- Étude et préparation d'une intervention
- Réalisation d'un ouvrage courant
- Réalisation de travaux spécifiques

Savoirs :

- Français et Histoire- Géographie - enseignement moral et civique
- Mathématiques – Sciences physiques et chimiques
- Éducation physique et sportive
- Prévention santé environnement
- Langue vivante étrangère

PUBLICS

- Salarié en Contrat d'Apprentissage

DURÉE

De 400 h

DATES

Date de début : 01 septembre 2024

Date de fin : 30 août 2025

PRÉ-REQUIS

Sur positionnement

Niveau équivalent à celui de 3ème du collège.

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 3 (ex V)

VALIDATION

- Diplôme / unité de diplôme
CAP monteur en installations thermiques

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A distance
- Cours du jour
- Face à face

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Le titulaire de la spécialité monteur en installations thermiques de CAP atteste d'un premier niveau de compétences professionnelles qui va lui permettre d'accéder à un emploi d'ouvrier professionnel.

Il peut poursuivre sa formation initiale en s'engageant dans la préparation d'une certification complémentaire ou d'un diplôme de niveau supérieur. Il peut aussi, accéder à des niveaux de qualification plus élevés, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Au terme d'un temps de pratique professionnelle, le titulaire de la spécialité monteur en installations thermiques de CAP est pleinement opérationnel.

En fonction de ses attentes, de son expérience, de ses aptitudes et de la structure d'entreprise, le titulaire de la spécialité monteur en installations thermiques de CAP peut évoluer vers la fonction de chef d'équipe. Il peut, à moyen terme, créer ou reprendre une entreprise artisanale.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Apprentissage uniquement en deuxième année.

[Fiche RNCP 30951](#)

Moyens matériels : Plateaux techniques équipés avec le matériel et appareils nécessaires aux formations en fonction du domaine d'activité, salles banalisées, salles informatiques. Centre d'informations et de documentation. Restauration sur site.

Moyens humains : enseignants de l'éducation nationale. Interventions ponctuelles de professionnels du secteur possibles.

Modalités de recrutement : Affelnet, dossier de candidature, entretien, tests, positionnement pédagogique. Possibilité d'intégrer le cycle de formation en deuxième année en fonction de l'expérience professionnelle du candidat.

Modalités pédagogiques : Alternance centre de formation et entreprise. Cours en face à face ou distanciel possible. Mises en situations professionnelles. Chef d'œuvre.

COÛT

Reste à charge 0 €

FINANCEMENT

- Entreprise et OPCO

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Bâtiment et travaux publics
- Electricité, énergie
- Génie climatique

CONTACT

Mme Valérie Martinez

Mail : valerie.martinez@ac-versailles.fr

Tél : 01.34.79.99.29

RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Charleen Courtois

charleen.courtois@ac-versailles.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) apprenti(e) en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation en alternance.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence.

Les équipes du CFA académique sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation en alternance.

